

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article644>

# La Guadeloupe

- La Guadeloupe - Histoire -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : dimanche 16 novembre 2008

Mis à jour le : dimanche 16 novembre 2008

---

**UGTG.org**

---

- ▶ **Chef lieu : Basse-Terre**
- ▶ **Population : 451 000 habitants au 1er janvier 2007**
- ▶ **Langues : français (langue officielle) - Créole**
- ▶ **Système politique : département et région d'outre-mer (DROM)**

## I - Données géographiques

La Guadeloupe (Gwadeloup en créole) fait partie des Antilles françaises et constitue, depuis 1946, un département français d'Outre-mer (appelé aussi DOM) située dans les Petites Antilles, qui forment un chapelet d'îles en arc de cercle entre Porto Rico et le continent sud-américain, à égale distance des côtes du Venezuela et de l'île d'Haïti (voir la carte régionale). La Guadeloupe forme un archipel de 1780 km<sup>2</sup> comprenant huit îles dont la Grande-Terre (à l'est) et la Basse-Terre (à l'ouest), lesquelles sont les deux principales îles séparées par un étroit canal, la rivière Salée, mais reliées par un pont. Il faut y rajouter les îles des Saintes, de Marie-Galante, de Petite-Terre et de la Désirade. Les voisines les plus proches de la Guadeloupe sont Montserrat (de langue anglaise) au nord et la Dominique (de langue anglaise) au sud. la Guadeloupe avec

La Grande-Terre et la Basse-Terre forment ce qu'on appelle la Guadeloupe continentale (en forme de papillon) constituant ainsi la plus grande « île » des Antilles françaises. La capitale administrative de la Guadeloupe est située tout au sud-ouest de l'île de la Basse-Terre et porte le nom de l'île : Basse-Terre.

Quatre îles, considérées comme les dépendances de la Guadeloupe continentale, sont situées tout autour de la Basse-Terre et de la Grande-Terre : ce sont les îles des Saintes à quelque 10 km au sud-est de Basse-Terre, composées de deux îles principales (Terre-de-Haut et Terre-de-Bas) et de six îlots inhabités, l'île Marie-Galante à 40 km au sud-est, les îles de la Petite-Terre au sud-est de la pointe de Grande-Terre et l'île de La Désirade à l'est de Grande-Terre.

Jusqu'en 1997, le département français de la Guadeloupe était découpé en trois arrondissements (Basse-Terre, Pointe-à-Pitre et Saint-Martin / Saint-Barthélemy) subdivisés en 43 cantons et 34 communes. Mais, depuis le 15 juillet 2007, le statut de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy a été modifié et ces deux îles ne font plus partie de la Guadeloupe ; elles sont devenues des collectivités d'Outre-mer.

En Guadeloupe, l'État français est représenté par le préfet établi dans la ville de Basse-Terre et un sous-préfets à Pointe-à-Pitre (île de la Grande-Terre). La capitale administrative est Basse-Terre (île de la Basse-Terre), mais la ville de Pointe-à-Pitre est devenue le véritable carrefour économique ; qui tend aujourd'hui à être supplantée par Baie-mahault. Les villes d'importance sont Les Abymes (63 000 habitants) et son aéroport international, Pointe-à-Pitre (28 000 habitants) et la capitale administrative Basse-Terre (15 000 habitants).

Avant le 15 juillet 2007, la Guadeloupe comptait deux autres îles relativement éloignées de l'archipel puisqu'elles sont situées à 180 km à l'est de Porto Rico : Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Ces îles, distantes l'une de l'autre de 25 km, sont situées à plus de 200 km au nord de la Grande-Terre dont elles sont séparées (voir la carte des Petites Antilles) par plusieurs îles anglophones : Saint-Kitts-et-Nevis, Antigua-et-Barbuda ainsi que Montserrat (colonie britannique). L'île de Saint-Martin (voir la description détaillée), située à 25 km à l'ouest de Saint-Barthélemy, paraît particulière au point de vue géopolitique. En effet, depuis 1648, Saint-Martin est partagée entre la France (53 km<sup>2</sup>) et

les Pays-Bas (34 km<sup>2</sup>) ; la partie française, appelée Saint-Martin, occupe la partie nord avec Marigot comme chef-lieu, tout en constituant avec Saint-Barthélemy (jusqu'au 15 juillet 2007) l'un des trois arrondissements de la Guadeloupe, les deux autres étant la Basse-Terre et la Grande-Terre. La partie néerlandaise, appelée Sint Maarten (en néerlandais) avec Philipsburg comme chef-lieu, forme avec quelques îles au sud ce qu'on appelle les Antilles néerlandaises, plus précisément les Îles-du-Vent (Saba, Sint Eustatitus et Sint Maarten). Soulignons qu'à Saint-Martin/Sint Maarten il n'existe pas de frontière matérialisée entre les territoires français et néerlandais, la circulation des biens et des personnes étant entièrement libre.

Enfin, en tant que département français, la Guadeloupe fait partie de l'Union européenne au sein de laquelle elle constitue une « région ultrapériphérique ». À ce titre, elle bénéficie de « mesures spécifiques » qui adaptent le droit communautaire en tenant compte des caractéristiques et contraintes particulières de la région.

Au recensement de 1999 (le prochain ayant lieu en 2008), les 422 222 Guadeloupéens étaient inégalement répartis dans l'archipel. Depuis le 15 juillet 2007, il faut soustraire du total de 422 222 habitants les 35 000 insulaires de Saint-Martin et les 5043 insulaires de Saint-Barthélemy. Le ministère français de l'Outre-Mer estimait la population de la Guadeloupe à est estimée au 453 000 habitants au 1er janvier 2006 .

D'après le recensement de 1999, près des deux tiers des habitants du département habitaient l'île de la Grande-Terre (266 00 hab.). Seules les îles de la Basse-Terre (98 000 hab.) et de Saint-Martin (35 000 hab.) comptaient des populations importantes. Suivaient les îles de Marie-Galante (13 512 hab.) de Saint-Barthélemy (5043 hab.), des Saintes (3100 hab.) et de La Désirade (1611 hab.) ; en tant que réserve naturelle, les îles de Petite-Terre restent inhabitées.

Répartition de la population dans l'archipel

## II - Données historiques

L'histoire de la Guadeloupe est liée à celle des Antilles, donc à la colonisation européenne et à l'esclavage pratiqué durant trois siècles par les Espagnols, les Anglais, les Français et les Hollandais. Néanmoins, la présence humaine aux Antilles a commencé bien avant l'arrivée des Européens. Ainsi, des archéologues ont trouvé dans les Caraïbes, notamment en Guadeloupe, des outils en pierre dont l'ancienneté est estimée à 4000 ans avant notre ère. Ces outils sont attribués aux Ciboneys, un peuple amérindien venu de l'ouest du Venezuela et de l'île de Trinidad. Deux mille ans plus tard, les premiers Arawaks, originaires des côtes vénézuéliennes, s'installèrent dans différentes îles des Petites Antilles.

### II.1 Les Amérindiens

Vers 3000 ans avant notre ère, les Arawaks peuplèrent la Guadeloupe et vécurent de l'agriculture et de la pêche. Ils furent supplantés par un autre peuple amérindien, les Caraïbes (ou Kalina dont le nom signifie « guerrier »). Ces derniers, venus également du Venezuela comme les Arawaks, débarquèrent en Guadeloupe vers le VIIIe siècle et exterminèrent les Arawaks (à l'exception des femmes). Une fois installés, ils formèrent des groupes nomades qui colonisèrent toutes les Petites Antilles vers 1350 et vécurent de la culture du manioc, de la pêche et de la chasse. L'île de la Guadeloupe fut appelée Karukéra, ce qui signifiait « île aux belles eaux » en langue kalina. Les Caraïbes ou Kalinas insulaires seront décimés dans les vingt premières années de la colonisation française de la Guadeloupe, qui débutera en 1635.

### II.2 Christophe Colomb

Le 3 novembre 1493, l'amiral Christophe Colomb, au terme de son second voyage, aborda l'archipel de la Guadeloupe à la tête d'une imposante armada de 17 caravelles et de 1500 hommes. Après avoir découvert La Désirade (dénommée ainsi en souvenir de la première île tant « désirée » apparue à l'horizon), Colomb débarqua à l'île Marie-Galante (baptisée ainsi du nom du navire amiral : Santa Maria Galante), puis le lendemain à l'île de Karukéra qu'il appela aussitôt Sainte-Marie-de-la-Guadeloupe, en hommage à un monastère de la province espagnole d'Estrémadure. Le nom Guadeloupe tire son origine de l'espagnol Guadalupé signifiant « rivière occulte », d'après la toponymie arabe du sud de l'Espagne, ou même la « rivière aux Loups » et viendrait de la Virgen de Guadalupe, une sainte locale de la province de Cáceres en Estremadura, Nuestra Senora de la Guadalupe de Estremadura. Les Espagnols séjournèrent sur les rivages de l'île jusqu'au 10 novembre et visitèrent de nombreux villages vidés de leur population : les Caraïbes, apeurés, s'étaient enfuis. Durant son voyage, Christophe Colomb avait aussi rebaptisé les îles des Saintes (de l'espagnol Los Santos, c'est-à-dire « les saints », pour célébrer la fête de la Toussaint), Saint-Martin (découverte le 11 novembre, le jour de la Saint-Martin dans le calendrier grégorien) et Saint-Barthélemy (du nom du frère de Colomb, Bathelemeo).

Christophe Colomb revint en Guadeloupe en 1496, mais il fut autrement reçu par les Caraïbes. Des tentatives de colonisation furent envisagées, mais l'opposition et la réputation des Caraïbes incitèrent les Espagnols à négliger l'archipel qui servit seulement d'escale entre les Antilles et l'Europe, ce qui laissait la place aux Français et aux Anglais. Il faut dire aussi que pour des conquistadors les îles des Petites Antilles ne présentaient qu'un intérêt secondaire comparativement aux Grandes Antilles (Cuba, Saint-Domingue, Porto Rico, Bahamas, Jamaïque) et à l'Amérique du Sud). En somme, c'était du « menu fretin » que les Espagnols pouvaient laisser aux Français, aux Anglais ou aux Hollandais.

### II.3 La colonisation française

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le cardinal de Richelieu autorisa la Compagnie des Isles d'Amérique à coloniser les Antilles. Le 28 juin 1635, deux Français, Liénard de L'Olive et Duplessis d'Ossoville, débarquèrent à la Guadeloupe (continentale) et en prirent possession. Ils livrèrent aussitôt une guerre sans merci aux Caraïbes, qui dura de 1635 à 1639. L'incessante guerre d'embuscade avec les Français mais aussi la famine et les maladies décimèrent pratiquement la colonie indigène. Les survivants se réfugièrent à l'île Marie-Galante et aux Saintes.

De 1643 à 1664, Charles Houël fut nommé gouverneur de la Guadeloupe, fonda la ville de Basse-Terre et devint propriétaire de l'archipel. Il continua l'extermination des Caraïbes de Marie-Galante et des Saintes. C'est vers 1644 que se dessina la vocation économique de la Guadeloupe avec la culture de la canne à sucre. Comme cette culture exigeait une importante main-d'oeuvre, les Français imitèrent les Espagnols et importèrent des cargaisons d'esclaves noirs originaires d'Afrique. En 1656, le nombre d'esclaves avoisinait les 3000 pour une population totale de 15 000 habitants. Encouragé par le ministre Colbert, ce trafic d'esclaves durera plus de 200 ans. En 1660, le gouverneur Houël conclut un traité de paix avec les Anglais qui héritèrent des îles de la Dominique et de Saint-Vincent. En 1664, la Guadeloupe passa sous la tutelle de la Compagnie des Indes occidentales, mais finit par être rattachée au domaine royal en 1674 tout en étant soumise à la tutelle martiniquaise ; la Compagnie des Indes occidentales fut supprimée.

En 1648, les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy furent abandonnées par les Espagnols qui les avaient jugées trop petites et d'un intérêt limité. Cette année-là (1648), l'île de Saint-Martin n'était occupée que par quatre Français et cinq Hollandais. Le 23 mars de la même année, Français et Hollandais réglèrent le problème de leur « souveraineté nationale » par la signature du traité du mont des Accords. Ils se partagèrent l'île en deux parties : les Français occupèrent la partie nord, les Hollandais, la partie sud. Dans l'accord de 1648, il était convenu d'assurer la libre circulation des habitants sur toute l'île. Les dispositions de 1648 sont demeurées en vigueur jusqu'à aujourd'hui, sans faille aucune, peut-être justement à cause de l'absence de barrières visibles entre les deux frontières. Par la suite, malgré l'occupation franco-hollandaise, c'est l'anglais qui servira de langue véhiculaire sur l'île. En 1651, l'île de Saint-Barthélemy fut vendue à l'ordre de Malte.

Lorsqu'en 1656 des colons hollandais furent chassés du Brésil par les Portugais, ils se réfugièrent avec leurs esclaves en Martinique, mais surtout en Guadeloupe et à Saint-Martin. Parce que les Hollandais étaient réputés être les détenteurs de la technique de fabrication du sucre, le gouverneur français, Charles Houël, avait considéré que l'arrivée de ces nouveaux immigrants allait favoriser l'essor économique. Dans les siècles qui suivirent, l'île de Saint-Martin se peupla de colons et de corsaires anglais, et de quelques esclaves noirs, tout en demeurant sous la double administration franco-hollandaise. Cependant, les Français et les Hollandais durent se défendre pour contrer les incessantes attaques anglaises. Lors du traité d'Utrecht de 1713, la France perdit l'île de Saint-Christophe au profit de l'Angleterre (aujourd'hui, l'État de Saint-Kitt-et-Nevis). Or, la partie française de Saint-Martin (ainsi que l'île de Saint-Barthélemy) était reliée administrativement à Saint-Christophe dont elle dépendait. La perte de Saint-Christophe, qui coupait tout lien naturel avec la France, fit que la partie française de Saint-Martin dut ne compter que sur elle-même pendant un certain temps (cinquante ans) ; ce n'est qu'en 1763 qu'elle fut rattachée administrativement à la Guadeloupe (distante de 250 km).

En 1816, la signature du traité de Vienne mit fin aux luttes coloniales et assura définitivement la prédominance franco-hollandaise. En réalité, entre le milieu du XVIIe siècle et le début du XIXe siècle, l'île de Saint-Martin / Seen Maarten subit l'influence de la France, des Antilles néerlandaises, des Antilles anglaises, des îles Vierges américaines, de Porto Rico (espagnol), des États-Unis et de la Suède. On peut imaginer le degré de multilinguisme et de multiculturalisme chez la population insulaire. Autour de 1843, l'amiral Alphonse-Louis-Théodore de Moges (1789-1850), alors qu'il était commandant en chef de la station des Antilles et du golfe du Mexique et gouverneur de la Martinique, écrivait au ministre de la Marine française : « Malgré la double occupation (française et hollandaise), c'est la langue anglaise qui est la seule familière à l'ensemble de la population. Cette circonstance s'explique par le peu d'intérêt que la Hollande accorde à cette possession et par l'abandon où nous-mêmes l'avons laissée pendant de longues années. » La situation a changé aujourd'hui, l'île étant envahie annuellement par un demi-million de touristes dont surtout des Américains, puis des Français, des Canadiens, des Néerlandais, etc. Bref, les habitants ont toujours parlé le français, le néerlandais, l'anglais, l'espagnol et différents créoles.

### II.4 L'esclavage et les conflits franco-britanniques

En 1685, fut promulgué le Code noir, une ordonnance de Louis XIV destinée à réglementer le régime de l'esclavage et précisant les devoirs des maîtres et des esclaves. Ce Code noir, qui resta en vigueur dans toutes les Antilles et en Guyane française jusqu'en 1848 (date de l'abolition définitive de l'esclavage par la France), fut rarement respecté. Bien que ce code ne traitât pas des questions de langue, il dépouillait l'esclave de toute son identité. En effet, après le baptême catholique obligatoire, l'Africain devenait un Nègre et changeait de nom, abandonnant ses habitudes vestimentaires et sa langue, puis était marqué au fer rouge et affecté au travail servile.

Comme ailleurs aux Antilles, les rivalités franco-britanniques modifièrent le caractère politique et économique de la Guadeloupe qui, de 1691 à 1816, fut tantôt française tantôt anglaise. De 1691 à 1703, les Anglais occupèrent la Basse-Terre et Marie-Galante. Les nouveaux maîtres amenèrent en Guadeloupe 18 000 esclaves supplémentaires utilisés au développement de la Grande-Terre. Reprise par les Français en 1703, la Guadeloupe redevint à nouveau anglaise pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763), mais le traité de Paris de 1763 mit fin à la guerre et restitua la Guadeloupe (et la Martinique) à la France. Quelques années plus tard, en 1775, la Guadeloupe obtint son autonomie vis-à-vis de la Martinique.

En 1784, en échange de services rendus à la France et d'une base commerciale à Göteborg (le plus grand port suédois devenu accessible aux produits français), le roi Louis XVI céda l'île de Saint-Barthélemy au roi de Suède Gustave III. Saint-Barthélemy resta sous administration suédoise jusqu'en 1877. Pendant près d'un siècle, le port de Gustavia (nom donné en l'honneur de Gustave III) de Saint-Barthélemy, le chef-lieu de l'île avec ses bâtiments d'architecture suédoise et quelques noms de rue, devint un important centre de ravitaillement pour les différentes factions en guerre, particulièrement les Français, les Anglais, les Espagnols et les Hollandais. Au fil des ans, l'île devint un haut lieu du commerce international, qui s'est perpétué jusqu'à aujourd'hui.

Après que la Guadeloupe fût dotée en 1787 d'une assemblée coloniale acquise aux intérêts des planteurs, la population des esclaves noirs augmenta considérablement et passa à 90 000 Noirs contre 14 000 Blancs et 3000 affranchis. On comprendra que les grands propriétaires blancs ne virent pas d'un bon oeil la Révolution française (1789) et la Convention qui abolissait l'esclavage. Le gouverneur et l'assemblée de la Guadeloupe refusèrent de se soumettre à la nouvelle république qui envoya une expédition aux Petites Antilles pendant que les Anglais avaient repris la Guadeloupe en 1794. Les Français menés par Victor Hugues libérèrent aussitôt l'archipel et toutes ses îles, exception faite des Saintes. Après avoir proclamé l'abolition de l'esclavage, Hugues enrôla un grand nombre de Noirs dans l'armée de la République, installa un tribunal révolutionnaire, emprisonna ou fit guillotiner les grands propriétaires blancs et réquisitionna le reste des Noirs pour les faire travailler de nouveau sur les plantations. Pendant quatre années (1794-1798), Victor Hugues fit régner son régime de terreur jusqu'à son rappel en France pour ensuite être nommé en Guyane où... il rétablit l'esclavage. À cette époque, l'archipel guadeloupéen comptait 113 726 habitants, mais seulement un millier de Blancs. Pendant que la Guadeloupe défendait seule aux Antilles les idéaux révolutionnaires, aidant même la Guyane française, la Martinique restait, sous la domination anglaise, fidèle à l'Ancien Régime monarchique incarné par Louis XVIII.

Pendant ce temps, les autorités françaises se préparèrent à reprendre la Guadeloupe. Le 14 Novembre 1801, Denis Dérès, alors ministre de la Marine et des Colonies déclarait avec des propos paternalistes :

Je veux des esclaves dans les colonies. La liberté est un aliment pour lequel l'estomac des Nègres n'est pas préparé. Je crois qu'il faut saisir toutes les occasions pour leur rendre leur nourriture naturelle sauf les assaisonnements que commandent la justice et l'humanité. Je crois qu'il faut envoyer une force considérable en Guadeloupe, non pour la réduire à ce qu'elle était mais à ce qu'elle doit être.

Le gouvernement français dépêcha 6000 hommes de troupes sous les ordres du général Antoine Richepanse (1770-1802). Les Français massacrèrent quelque 10 000 hommes et femmes, ce qui représentait environ 10 % de la population guadeloupéenne. Cette tuerie de mai 1802 avait pour objectif non seulement de remettre les Noirs sous le joug de l'esclavage, mais aussi de leur faire admettre que le maître blanc ne pouvait accepter d'être défié impunément. Il fallait en somme que la Guadeloupe serve d'exemple aux autres Nègres des colonies françaises.

Quelques années plus tard, soit en 1808, les Anglais entamèrent une nouvelle campagne d'invasion et conquièrent encore la Guadeloupe au début de l'année 1810 et y restèrent jusqu'à la signature du traité de Paris de 1814, qui rendait la totalité de l'archipel à la France. En raison du retour de Napoléon au pouvoir (période des Cent Jours), les Anglais remirent en cause cette restitution et une dernière invasion eut lieu. L'archipel ne revint définitivement à la France qu'en juillet 1816.

### II.5 L'abolition de l'esclavage

Rappelons que c'est en 1802 que Napoléon Bonaparte avait rétabli l'esclavage dans toutes les Antilles, mais les mouvements de résistance commencèrent, notamment de la part des Anglais qui avaient interdit la traite des Noirs en 1807 et en raison de la proclamation du congrès de Vienne qui l'avait également interdit en 1815. Mais il fallut attendre le décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848 qui a été préparé par le sous-secrétaire d'État à la Marine chargé des colonies, Victor Schoelcher (1804-1893), d'origine alsacienne. Presque aussitôt, le gouverneur de la Guadeloupe, Laryle, décida, le 27 mai 1848, d'appliquer le décret d'abolition dans l'archipel ; l'esclavage fut également aboli la même année à l'île de Saint-Martin pour la partie française, mais seulement en 1863 pour la partie hollandaise. Puis la Guadeloupe participa aux élections qui suivirent et permit l'élection de Victor Schoelcher en tant que député de la Guadeloupe et de la Martinique. En 1849, Schoelcher fut élu à l'Assemblée législative de la Seconde République.

On estime que, entre 1650 et 1850, la France aurait importé 290 000 esclaves en Guadeloupe. Cependant, le

recensement de 1850 ne mentionnait que 121 000 habitants, ce qui donne un bon indice du fort taux de mortalité parmi les esclaves noirs. Enfin, c'est vers les années 1840 seulement que les Noirs furent christianisés par l'Église catholique. Auparavant, les Noirs étaient certes baptisés, mais ils étaient ensuite laissés à eux-mêmes ; d'ailleurs, beaucoup de prêtres possédaient des esclaves.

Cela dit, l'esclavage continua sous une autre forme lorsque fut imposé le Code de l'indigénat qui correspondrait aujourd'hui à une autre forme déguisée d'esclavage des populations autochtones en les dépouillant de toute leur identité. Grâce aux pratiques discriminatoires imposées par le Code de l'indigénat (en vigueur de 1887 à 1946), les Blancs continuèrent de jouir de privilèges considérables.

### II.6 Les nouveaux immigrants

Mais la suppression de l'esclavage ne pouvait que nuire à l'économie de plantation de la Guadeloupe qui ne pouvait supporter des coûts de main-d'oeuvre importants. C'est pourquoi, entre 1854 et 1885, le gouvernement français décida d'importer des immigrants indiens « libres » (les coolies) provenant des comptoirs de l'Inde. Réputés dociles, ils furent 45 000 « coolies » à venir travailler en Guadeloupe (et en Martinique) pour une durée, en principe, de cinq ans. Beaucoup d'entre eux restèrent sur place à la fin de leur contrat, fondèrent une famille et devinrent bientôt des Guadeloupéens à part entière, tout en conservant leur religion et leurs habitudes culinaires, mais perdirent leur langue pour adopter le créole guadeloupéen. Pendant quelques décennies, l'exploitation de la canne à sucre resta le secteur essentiel de l'économie, aidée en cela par la création de la Banque de Guadeloupe en 1851 et le Crédit foncier colonial en 1861. À partir de 1871, sans interruption, la Guadeloupe fut toujours représentée au Parlement français par des Guadeloupéens (surtout mulâtres).

Par ailleurs, lors du traité du 10 août 1877 (effectif le 16 mars 1878), l'île de Saint-Barthélemy qui avait été cédée à la Suède fut rétrocédée pour la somme de 400 000 francs à la France par Oscar II, roi de Norvège et de Suède, après consultation des habitants de l'île (351 voix contre une s'étaient prononcé en faveur de la rétrocession à la France). Saint-Barthélemy jouit depuis cette époque d'un statut de port franc, donc exemptée de droits de douane.

### II.7 Une lente amélioration

Sous les derniers rois de France (Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe), la Guadeloupe n'évolua que fort peu sur le plan des droits humains. C'est la Troisième République de 1870 qui marqua un réel progrès, car non seulement le suffrage universel masculin fut institué, mais l'enseignement public obligatoire, laïc et gratuit, fut étendu à tous les Guadeloupéens (1881). Toutefois, la situation des classes ouvrières resta précaire, car la scolarisation des enfants impliquait des dépenses supplémentaires auxquelles les parents ne pouvaient pas faire face. En réalité, le niveau de vie des Noirs et immigrants indiens ne connut une amélioration significative que vers le milieu du XXe siècle.

De 1870 à 1914, la crise sucrière secoua la Guadeloupe, ce qui eut pour effet de concentrer les propriétés au profit des usines qui appartenaient déjà à des industriels de la Métropole. Suivit un nouveau régime se réclamant du socialisme et incarné par Hégésippe Légitimus qui s'en prenait au quasi-monopole des mulâtres dans la vie politique locale au détriment des Noirs. L'arrivée d'un gouverneur noir, Félix Éboué, contribua à atténuer le discrédit engendré par la politique de Légitimus. En 1928, l'île fut ravagée par un terrible cyclone et les constructions commencèrent alors à se faire avec du béton armé. L'économie sucrière continua son développement, mais l'exportation de la banane et du rhum commença à concurrencer la canne à sucre avant la Première Guerre mondiale. Par la suite, le déclin de l'économie sucrière et les tentatives de reconversion de la canne à sucre ne favorisèrent pas la paix sociale.

Quant à l'île de Saint-Martin / Sint Maarten, elle fut en quelque sorte réquisitionnée lors de la Seconde Guerre

mondiale par les États-Unis qui y construisirent un aéroport militaire. Ce facteur contribua à angliciser davantage les insulaires.

### II.8 La départementalisation

Le 19 mars 1946, près de 100 ans après la recommandation de Victor Schoelcher, l'Assemblée nationale française adopta la loi dite de « l'assimilation », qui transformait les "Quatre Vieilles" colonies (la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane française) en départements français. Ainsi, l'archipel de la Guadeloupe devint un département français d'outre-mer (DOM). Depuis la loi du 19 mars 1946, la Guadeloupe est dotée d'un Conseil régional et d'un Conseil général. Ce nouveau statut apporta une certaine richesse économique, mais la situation sociale ne s'améliora que progressivement, et ce, à travers une succession de nombreux conflits sociaux, surtout dans les années cinquante et soixante.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, les Américains devinrent le fournisseur unique de toute l'île de Saint-Martin, car l'Administration française de l'île avait reconnu officiellement le gouvernement de Vichy et, de ce fait, avait subi le blocus des forces alliées. La guerre contribua ainsi à américaniser et angliciser grandement la population de Saint-Martin / Sint Maarten.

En 1963, le gouvernement français créa le BUMIDOM, le Bureau des migrations des départements d'outre-mer : le départ annuel de 10 000 Antillais vers l'Hexagone, afin d'occuper des fonctions subalternes dans la fonction publique (PTT, hôpitaux, administrations diverses), a constitué une solution temporaire, sans que les problèmes de fond ne soient abordés.

La décennie soixante-dix vit la montée de revendications indépendantistes nourries en partie par le marxisme et le modèle cubain ; ces mouvements connurent un certain apaisement lors de l'adoption de la loi du 2 mars 1982, qui érigeait la région en collectivité territoriale et faisait de la Guadeloupe l'une des 26 Régions françaises. Les élites politiques guadeloupéennes reçurent alors un surcroît de responsabilités dans le développement économique de leur département, qui devint largement subventionné à la fois par l'État français et par l'Union européenne. Cependant, la transformation de l'économie et de la société guadeloupéenne, bien que nécessaire en raison de l'effondrement de l'industrie sucrière, s'est avérée bien difficile pour la population qui a dû se rendre à l'évidence : l'ancienne économie basée sur une agriculture d'exportation (banane, rhum et canne à sucre) n'avait plus qu'un avenir fort limité en Guadeloupe. Dorénavant, l'industrie prometteuse, c'était davantage le tourisme.

En 1976, le réveil du volcan de la Soufrière eut pour effet de provoquer le déplacement de milliers de Guadeloupéens, un geste politique qui fut largement contesté d'autant plus que la désertion de la population de la Basse-Terre avait accentué la crise économique. En 1989, la Guadeloupe connut un autre cataclysme encore plus dévastateur : dans la nuit du 16 septembre, l'ouragan Hugo dévasta l'archipel.

Aujourd'hui, les Guadeloupéens et les Martiniquais ont définitivement remis en cause la solution de l'émigration (maintenant disqualifiée) vers "la Métropole". Du côté de l'État français, le recours systématique aux subventions a fini par devenir une forme d'assistanat perpétuel dans une île où le taux de chômage avoisine les 40 %.

### II.9 Le nouveau statut de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy

Le décret français du 29 octobre 2003 a permis de consulter les électeurs de l'île de Saint-Martin et de l'île de Saint-Barthélemy en application de l'article 72-4 de la Constitution française. Les habitants de l'île de Saint-Martin (alors une dépendance de la Guadeloupe) furent consultés le 7 décembre 2003. Ils avaient à répondre par « oui » ou par « non » à la question suivante : « Approuvez-vous le projet de création à Saint-Martin d'une collectivité



d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, se substituant à la commune, au département et à la région, et dont le statut sera défini par une loi organique qui déterminera notamment les compétences de la collectivité et les conditions dans lesquelles les lois et règlements y sont applicables ? » La même question a été posée aux habitants de Saint-Barthélemy ; et les habitants de la Guadeloupe et de la Martinique furent aussi consultés. Les habitants de Saint-Barthélemy ont plébiscité une séparation avec l'archipel pour devenir une collectivité d'outre-mer. Ils ont voté à 95,5 % en faveur de la transformation de leur île en « Collectivité d'outre-mer ». Le « oui » l'a aussi massivement emporté dans la partie française de l'île franco-néerlandaise de Saint-Martin, avec 76 % des votes. Le « non » l'a emporté largement en Guadeloupe, mais de justesse en Martinique.

C'est pourquoi seules les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy allaient changer de statut et devenir des collectivités d'outre-mer (COM). Le 15 juillet 2007, Saint-Martin et Saint-Barthélemy avaient changé de statut. Ces deux îles exercent depuis les compétences actuellement dévolues au département et à la région de la Guadeloupe, c'est-à-dire fixer les règles applicables en matière de fiscalité, d'urbanisme, de circulation routière, de desserte maritime, de voirie, d'environnement, d'accès au travail des étrangers, d'énergie, de tourisme et d'organisation des services et établissements publics de la collectivité.